



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux mille vingt-et-un, Nous, **Emmanuelle LAMARQUE**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le treize avril deux mille vingt-et-un à vingt heures.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- **Vote du taux des taxes communales 2021 ;**
- **Tarif du repas à la cantine scolaire – Rentrée scolaire 2021/2022 ;**
- **Frais de scolarité : élèves d'une autre commune – Rentrée scolaire 2021/2022 ;**
- **Frais de scolarité : élèves d'une autre commune – Rentrée scolaire 2021/2022 ;**
- **Subventions aux associations 2021 ;**
- **Budget communal 2021 ;**
- **Budget service eau 2021 ;**
- **Budget service assainissement 2021 ;**
- **Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel ;**
- **Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire**

Présents : Mmes BÉDÉE, CUYPERS, DOUDOUH, LAMARQUE, PAN, PEREIRA, PIEREN, SEGUIN, THIMOTÉE-HUBERT,
 Messieurs BOSSUT, BRIGANT, DUVIVIER, EZZAGHARI, GAILLET, GILLOUARD, HUCHER, MÉDICI, RÉTHORÉ, RHALIMI, SCOUARNEC, VIROLLE,

Pouvoirs : Mme FREZZA à Mr VIROLLE,

Absents excusés : Mme LOTZ.

Secrétaire de Séance : Mme CUYPERS Anne-Françoise.

Madame Le Maire informe que le Conseil Municipal est diffusé en direct sur la page Facebook de Mr VIROLLE.

Madame Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2021_25 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2331-3,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
Vu les lois de finances annuelles,
Vu l'état n° 1259 COM de notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021.

Après avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 9 avril 2021,

Je vous propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	TAUX
Foncière (bâti)	53.37 %
Foncière (non bâti)	34.71 %

Mise aux voix : contre : 5, abstention : 0, pour : 16.

N° / 2021_26 : TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE – RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 stipulant que les prix de restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées de l'enseignement public sont fixés librement par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Vu l'analyse des comptes de la Commune,

Vu la proposition de la Commission Scolaire en date du 29 mars 2021,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix du repas, à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :
 - **pour les élèves habitant à Chaumont-en-Vexin, Jaméricourt, Thibivillers et La Corne en Vexin**
 - *Un enfant scolarisé : 4,60 € le repas*
 - *A partir de 2 enfants scolarisés et plus : 4,10 € le repas*
 - **pour les élèves habitant les autres communes**
 - *Un enfant scolarisé : 5,60 € le repas*
 - *A partir de 2 enfants scolarisés et plus : 5,10 € le repas*

N° / 2021_27 : FRAIS DE SCOLARITÉ : ÉLÈVES D'UNE AUTRE COMMUNE – RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Vu l'article 23 de la loi n°83 663 du 22 janvier 1983 modifié, qui autorise les communes d'accueil à solliciter des communes de résidence des familles une participation aux charges de scolarité,

Vu les dépenses de fonctionnement des écoles inscrites au dernier compte administratif 2020,

Pour permettre le recouvrement de ces frais, **je vous propose** de porter :

- pour l'année scolaire 2021/2022 le montant des participations des communes de résidence à **940 € par enfant**.

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 21.

N° / 2021_28 : SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Associations	BP 2021
AïKIDO (lancement club)	400,00
Basket Club du Vexin Thelle	400,00
Budo Club (Karaté)	850,00
Club Sportif Chaumontois	22 725,00
<i>Club Sportif Chaumontois (Jumelage)</i>	0,00
CVTA Chaumont Vexin Thelle Athlétique	8 000,00
Judo Club Chaumontois	3 200,00
La Raquette Chaumontoise	1 000,00
Chaumont Vexin Volley Ball Club	350,00
Club de Plongée	150,00
Club de Pétanque Chaumontois	300,00
Cercle chaumontois - pétanque	300,00
Gym Détente du Vexin Thelle	0,00
La Forme chaumontoise au Féminin	250,00

Modern' Jazz Dance Chaumont	1 900,00
Le Quart d'heure américain	500,00
Théâtre Al Dente	2 000,00
Tennis Club Vexin Thelle	0,00
L'Amitié Chaumontoise	1 900,00
A V E C (Vivre Ensemble Chaumontois)	1 500,00
Sécurité Officielle Chaumontoise (SOC)	3 000,00
Bien vivre ensemble	1 000,00
La Communauté des Chemins	1 000,00
Les Amis du Pavillon J B MAUVAIS	1 500,00
Visite des Malades Etabliss Hospitaliers (VMEH)	1 500,00
Ecole de musique	12 000,00
Office de la Culture	10 500,00
Asso A P E I	450,00
Le Secours Catholique	300,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000,00
Asso Cancer	300,00
Anciens Combattants (UNACITA)	1 000,00
Asse Usep	1 000,00
ECM Coop (fonction)	0,00
ECP Coop (fonction)	0,00
APE des 2 colleges (179 enfants x 3€)	537,00 €
COLLEGE MAUPASSANT (Jumelage)	
COLLEGE ST EX (Jumelage)	0,00
ECP découv. Proj	0,00
ECM Proj Autres	0,00
ECM Proj Autres	0,00
ECP Proj Autres	0,00
A P 2020/2021 restant à payer en 2021	2 639,00
A P 2021/2022 (à provisionner sur 2021)	16 000,00
Aide commerçants vitrines 2020 restant à payer	6 000,00
Aide vitrines 2021	7 000,00
Mutuelle (2 000 MOAT 1 000 MNT)	3 000,00
Reste à individualiser	5 000,00
Total compte 6574 Subventions accordées	120 051,00

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 21.

N° / 2021_29 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	1 270 648	013	Atténuation des charges	7 001
012	Charges de personnel	1 174 545	70	Produits de services	146 300
014	Atténuation des produits	134 809	71	Variation des stocks	
65	Autres charges de gestion courantes	353 724	72	Production immobilisée	
66	Charges financières	28 537	73	Impôts et taxes	2 054 350
67	Charges exceptionnelles		74	Dotation participation	1 060 585
68	Amortissements et Provisions	13 360	75	Autres produits	158 735
022	Dépenses imprévues	84 441	76	Produits financiers	9
023	Virement à la sect invest	1 198 629	77	Produits exceptionnels	10 000
002	Déficit reporté		78	Reprises sur provisions	
			79	Transferts de charges	
042	Opérations de section à section		042	Opérations de section à section	
			002	Excédent reporté	821 713
	TOTAL DEP. FONCT. :	4 258 693		TOTAL REC. FONCT. :	4 258 693

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	364 427	1068	Affectation résultat	364 427
			021	Virement de la section de fonct	1 198 629
14	Opérations :		14	Opérations :	
1641	Emprunt	56 150	10222	FCTVA	47 932
202	PLU	16 836	10226	Taxe aménagement	5 000
211	Terrains	95 000	1321	VIE ASSOCIATIVE	99 383
2128	Aménagement Paysager	4 925	1321	ECOLES	35 610
21311	Mairie	17 263	1322	VIE ASSOCIATIVE	70 988
21312	Bâtiments scolaires	158 567	1322	AMENAGEMENT PAYSAGER	1 994
21316	Cimetière	10 000	1323	EGLISE	2 470
21318	Autres bâtiments publics	296 408	1323	SECURITE INCENDIE	120 531
2151	Réseaux de voirie	471 249	1323	PLU	12 430
2152	Installation de voirie	26 904	1323	VIE ASSOCIATIVE	124 930
21534	Réseaux d'électrification	374 043	1323	VOIRIE	119 970
21571	Matériel roulant	39 600	1323	PLAINE MOULIN BAUDET	1 980
21578	Matériel et outillage de voirie	6 820			
2158	Autres installations techniques	246 191			
2183	Matériel bureau et informatique	1252			
2184	Mobilier	33999	040	Opérations de section à section	13 360
			001	Excédent reporté	0
	TOTAL DEP INVEST :	2 219 634		TOTAL REC INVEST :	2 219 634

Mise aux voix : contre : 5, abstention : 0, pour : 17.

N° / 2021_30 : **BUDGET SERVICE EAU : BUDGET PRIMITIF 2021**

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
011	Charges générales	1 000	013 Atténuation des charges	0
012	Charges de personnel	0	70 Produits de services	190 000
014	Atténuation des produits	0	71 Variation des stocks	0
65	Autres charges de gestion courantes	1 500	72 Production immobilisée	0
66	Charges financières	0	73 Impôts et taxes	0
67	Charges exceptionnelles		74 Dotation participation	0
68	Amortissements et Provisions	73 382	75 Autres produits	0
022	Dépenses imprévues		76 Produits financiers	0
023	Virement à la sect invest	962 564	77 Produits exceptionnels	36 763
002	Déficit reporté	0	78 Reprises sur provisions	0
			79 Transferts de charges	0
042	Opérations de section à section	0	042 Opérations de section à section	0
			002 Excédent reporté	811 683
	TOTAL DEP. FONCT. :	1 038 446	TOTAL REC. FONCT. :	1 038 446

INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
001	Déficit reporté	0	1068 Affectation résultat	0
			021 Virement de la section de fonct	962 564
040	Opérations de section à section	36 763	041 Opérations de section à section	0
	<u>Opérations :</u>		0 Opérations :	
2158	Travaux à individualiser	1 278 895		
			040 Opérations de section à section	73 382
			001 Excédent reporté	279 712
	TOTAL DEP INVEST :	1 315 658	TOTAL REC INVEST :	1 315 658

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 22.

N° / 2021_31 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011	Charges générales	2 925	013 Atténuation des charges
012	Charges de personnel		70 Produits de services
014	Atténuation des produits		71 Variation des stocks
65	Autres charges de gestion courantes	3 424	72 Production immobilisée
66	Charges financières		73 Impôts et taxes
67	Charges exceptionnelles		74 Dotation participation
68	Amortissements et Provisions	39 326	75 Autres produits
022	Dépenses imprévues		76 Produits financiers
023	Virement à la sect invest	1 148 680	77 Produits exceptionnels
002	Déficit reporté		78 Reprises sur provisions
			79 Transferts de charges
042	Opérations de section à section		042 Opérations de section à section
			002 Excédent reporté
			1 108 560
	TOTAL DEP. FONCT. :	1 194 355	TOTAL REC. FONCT. :
			1 194 355

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit reporté	0	1068 Affectation résultat
			0
040	Opérations de section à section	3 995	021 Virement de la section de fonct
			1 148 680
2	<u>Opérations :</u>		040 Opérations de section à section
			39 326
2158	Travaux réhab réseaux asst	1 078 303	2
2158	Travaux à indiv	1 136 441	<u>Opérations :</u>
			131 Subventions équipements
			352 815
			040 Opérations de section à section
			0
			001 Excédent reporté
			677 918
	TOTAL DEP INVEST :	2 218 739	TOTAL REC INVEST :
			2 218 739

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 22.

N° / 2021_32 : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Maire fait part à l'assemblée du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel proposé par l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) car le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » Règlement Général sur la Protection des Données, entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, ce contrat présente un intérêt certain. En effet, la mairie gère de nombreux services qui utilisent des données à caractère personnel (cantine, urbanisme, paye, état civil ...)

L'ADICO propose de mettre à disposition de la commune un de ses salariés ayant les qualités professionnelles nécessaires pour l'accomplissement des missions du DPO conformément à l'article 37 du Règlement Général sur la Protection des Données.

Cet accompagnement se déroule en 2 phases :

↳ Inventaire des traitements de données à caractère personnel, analyser leur conformité, sensibiliser la collectivité aux règles applicables au RGPD.

↳ Réalisation des missions du DPO, à savoir :

- Informer et conseiller la collectivité sur les obligations
- Contrôler le respect du règlement général sur la protection des données
- Dispenser des conseils en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution,
- Coopérer avec l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement

Pour un montant de 1 548,00 € et une durée de 4 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser le maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel proposé par l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) ;**

D'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

N° / 2021_33 : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ;
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 12 mars 2021 au 13 avril 2021 :

Compte	Fournisseur	Opération/Service	Objet	Montant TTC
60632	MELGET ELECTRICITÉ	Mairie	Plaque directionnelle BAES (sorties secours)	811,20 €
615221	BOULAIS Alain	Eglise	Entretien et accord annuel de l'orgue	780,00 €
615221	BROQUERE Christophe	Ecoles	Remplacement gond porte cour n°2 / ECP	564,00 €
615221	E.G.A	Dojo	Travaux de couverture (contours des verrières, désenfumage et divers)	5 527,20 €
615221	LES MAUTEMPS ELECTRICITE	Mairie	Alimentation chaudière + pompe chauffage (départs spécifiques)	660,85 €
615221	POINT SERVICE	Mairie	Remplacement caisson d'extraction sur toit	1 940,30 €
2158	MARK n'PARK	Sécurité - Incendie	Panneaux + Kit installation "Sortie Pompiers" (rue Bad Zwesten)	5 122,18 €
61521	GUYOT Stéphanne	Voirie	Travaux de fauchage 2021 (sorties de ville)	2 772,00 €
61521	GALMEL PAYSAGES	Voirie	Travaux de taille / Eglise	1 839,52 €

- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 12 mars 2021 au 13 avril 2021 :

Date	Adresse	Exercice droit préemption
16/03	1 BIS RUE SADI CARNOT	NON
20/03	40 CLOS DE LA VIGNE	NON
09/04	10 RUE DU GRAND PREVILLE	NON
10/04	22T RUE PIERRE BUDIN	NON
10/04	22 RUE ROGER BLONDEAU	NON

- ✓ Concession dans le cimetière communal du 12 mars 2021 au 13 avril 2021 :

Date	Durée	Prix	Emplacement
11/03/2021	Perpétuelle	1 000 €	Clos 2, Division 2, Tombe 179

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 21 h 40

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. G. G.', written diagonally across the page.